

Accueil Hydro-Québec Autoproduction

FOIRE AUX QUESTIONS

Questions et réponses sur l'autoproduction

Qu'est-ce qu'un autoproducteur?

En quoi consiste l'option tarifaire de mesurage net ?

En quoi consiste l'autoproduction sans compensation ?

Quelles catégories de clients peuvent bénéficier de l'option de mesurage net ?

Quels sont les types d'énergie admissibles ?

Les autoproducteurs peuvent-ils vendre leur électricité à Hydro-Québec ?

Les coûts d'installation des équipements de production sont-ils à la charge des autoproducteurs ?

Est-ce qu'Hydro-Québec offre des subventions aux autoproducteurs ?

Pourquoi l'autoproduction n'est-elle pas financée au Québec comme elle l'est en Ontario, où les autoproducteurs qui produisent de l'électricité à partir de l'énergie solaire, et ce, à raison de 0,42 \$/kWh, bénéficient d'un tel soutien ?

Régie de l'énergie

DOSSIER.

R. LOUI. 2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

08/12/2014
Date

Pièces n° l. Magaol 3

Hydro-Québec offre l'option de mesurage net pour soutenir l'autoproduction et non pas en vue de s'approvisionner. Cette option vise à permettre aux clients de subvenir en partie ou en totalité à leurs besoins énergétiques et non pas de vendre leurs surplus au Distributeur. En Ontario, la situation est très différente. Comme le portefeuille énergétique est moins diversifié, les conditions régissant l'autoproduction sont autres.

Qu'advient-il du contrat de service d'électricité lors du déménagement d'un autoproducteur ou d'un changement de titulaire de l'abonnement?

Est-ce qu'un autoproducteur peut adhérer au mode de versements égaux (MVE) ?

À qui les clients peuvent-ils demander de l'aide pour préparer le volet technique de leur demande d'inscription à l'option tarifaire de mesurage net ?

Accueil Hydro-Québec

Plan du site

Confidentialité et sécurité

Accessibilité

Loi sur l'accès

Pour nous joindre

© Hydro-Québec, 1996-2017. Tous droits réservés.